

Jeudi 27 janvier 2011 CA du LEGT Jacques Cœur. MOTION

Comme depuis maintenant trop d 'années, le LEGT Jacques Cœur connaît une nouvelle dégradation des conditions de travail de la communauté éducative pour la rentrée 2011 : classes dont les effectifs dépassent 30 élèves (32 à 34 en seconde, 34 à 35 en première et terminale), professeurs sur deux établissements, dotation calculée sur la structure et non plus sur le nombre d'élèves, remplacements trop souvent aléatoires et de plus en plus assurés par des personnels précaires, stagiaires débordés, conséquences désastreuses de la réforme des lycées, surveillants réduits à la portion congrue, orientation dévoyée...la liste est interminable.

La DGH de l'année 2011-2012 ne répond pas aux besoins légitimes de la communauté éducative. L'Education nationale, service public, tout comme la Santé, doivent être des priorités. Ce n'est pas le chemin choisi par les décideurs, bien loin de la réalité du terrain.

Nous ne remettons pas en cause le travail sérieux réalisé par M. le proviseur qui est contraint de gérer la pénurie.

Mais vu la situation inquiétante dans notre établissement comme dans tout le pays, nous ne pouvons que manifester notre indignation en ne votant pas la répartition de la DGH.

Faut-il en arriver à demander que l'Education nationale soit classée au patrimoine de l'UNESCO ?

Motion présentée par les élus SNES, SNEP, SGEN et soutenue par les parents élus FCPE et PEEP.

Motion approuvée par 21 voix et 1 abstention.